

ATTENTION AUX VOLS PAR RUSE OU À LA FAUSSE QUALITÉ

Les fêtes de fin d'année sont parfois l'occasion de démarchages à domicile. Les services de Police et de Gendarmerie nous invitent à la plus grande prudence. Dans ces images, vous trouverez les comportements à avoir pour éviter les vols par ruse, ou à la fausse qualité.

Voici quelques conseils toujours utiles :

- ne laissez pas des inconnus entrer dans votre domicile,
- demander systématiquement les cartes professionnelles des personnes qui se présentent chez vous.
- en cas de doute : contacter la Police en composant le 17

À télécharger

FLYER - VOLS PAR RUSE 680.6 Ko



SI VOUS LAISSEZ ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

- ❑ Ne la laissez pas sans surveillance, suivez-la dans ses déplacements.
- ❑ Quel que soit le motif invoqué, ne révélez jamais à qui que ce soit ou se trouvent vos objets de valeur, vos liquidités. Ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire ou les chiffres qui y sont portés (l'ensemble de ces chiffres permet les achats sur internet) et évitez de conserver beaucoup d'espèces à votre domicile.
- ❑ Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de vos numéraires et objets de valeur.

VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL « PAR RUSE »

- ❑ Ne paniquez pas.
- ❑ Prévenez immédiatement les services de police en composant le 17 ou le 112 depuis votre téléphone portable. Votre réactivité permettra une intervention rapide visant à interpeller les auteurs.
- ❑ Donnez toutes les informations utiles aux policiers : adresse de votre domicile, description des auteurs (la taille, leurs vêtements, ...), mode opératoire suspecté, et préjudice.
- ❑ Ne touchez à rien chez vous en attendant le passage de la police qui relèvera les traces et indices laissés par les malfaiteurs.

Publié le 23 décembre 2021

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta

QU'EST CE QUE C'EST ?

Un ou plusieurs individus usent d'une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire au domicile d'une personne et détourner son attention dans l'objectif de lui dérober un bien ou des valeurs ou de lui soustraire une importante somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service. Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- ❑ inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche, ...
- ❑ se présenter comme étant des employés du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombiers, installateurs d'alarme, de détecteurs de fumée, de téléphonie, ...).

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- ❑ Limiter l'accès à votre domicile, équiper votre porte d'un système de fermeture fiable : judas (balléon) et entrebâilleur. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, n'ouvrez jamais immédiatement, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.
- ❑ Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami ou un membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- ❑ Si vous réalisez un contre-appel pour vérifier la qualité de votre interlocuteur, n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne, utilisez ceux en votre possession (courriers, factures, appels d'urgence, ...).
- ❑ Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins de la réalité de cette visite.
- ❑ N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X », sur votre boîte aux lettres, vous donnez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- ❑ Changez les serrures lorsque vous perdez vos clés.

UN POLICIER SE PRÉSENTE À VOTRE DOMICILE...

Comment distinguer une vraie carte professionnelle de police d'une fausse ?

- ❑ Les policiers nationaux disposent d'une carte professionnelle imprimée recto-verso d'un format carte bancaire, plastifiée et dotée d'une puce électronique. Les deux côtés de la carte doivent être imprimés et entièrement recouverts de plastique.
- ❑ Les policiers nationaux sont en uniforme ; s'ils sont en civil ils portent un brassard.
- ❑ L'uniforme doit présenter des bandes réfléchissantes POLICE sur la poche de la chemise ou du blouson et la casquette doit également porter la mention POLICE.
- ❑ Le numéro d'identification du policier est mentionné sous la bande réfléchissante police, en noir sur fond gris.
- ❑ Le brassard des policiers est orange et siglé POLICE.
- ❑ La partie inférieure de ce brassard doit également supporter le numéro d'identification du policier, écriture noire sur fond gris.



En cas de doute, composez le 17 ou le 112 !



SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK

SUIVEZ NOUS SUR
TWITTER

You are using a browser that is not supported by the Google